



Charte Forestière Ubaye - Pays de Seyne



Mélèze Remarquable (Pontis)



Barrage RTM en bois (Riou-Bourdoux)



Forêt de hêtres (Pontis)



Peuplement de pins (Barles)



Pins sur terrains instables (Riou-Bourdoux)



Scierie (Seyne)



Sentier (Barles)

9 NOVEMBRE 2012 : SIGNATURE DE LA CHARTE FORESTIÈRE UBAYE – PAYS DE SEYNE : [synthèse du document complet](#)

1	Contexte et méthode	3
2	Le diagnostic : éléments à retenir	4
3	Orientations, enjeux et actions pour le territoire	7
4	Les actions engagées pendant l'étude	12
5	Liste des signataires de la CFT Ubaye – Pays de Seyne	17



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales

1 Contexte et méthode

1.1 Historique et contexte de la Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

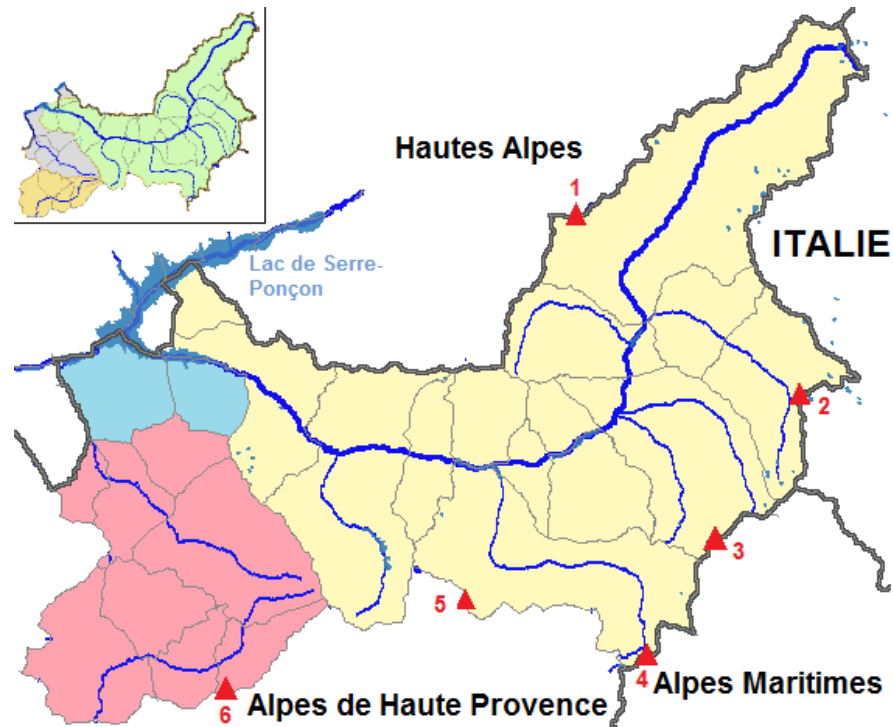
L'idée d'une Charte forestière est née dès le milieu des années 2000. En 2006, un projet de Pôle d'Excellence Rural (PER) sur la Vallée de l'Ubaye visait l'implantation d'une scierie locale et la production d'énergie à partir de bois et de déchets liés à l'épuration de l'eau. Dans le même temps l'idée d'une Charte Forestière à l'échelle du Pays SUD faisait son chemin. Le PER n'a pas été retenu et des difficultés au niveau du Pays ont conduit à revoir les différents projets. C'est en 2007 que le territoire de la CFT a été défini autour des trois communautés de communes des vallées de l'Ubaye et de la Blanche, mais il a encore fallu près de quatre ans avant que le travail d'élaboration d'une Charte forestière ne débute. Le départ de l'armée et le contrat de redynamisation axé sur le développement économique de la Vallée de l'Ubaye et notamment la relance de la filière bois a aussi joué un rôle dans l'histoire de cette démarche.

La forêt de production couvre 28% de l'espace de la CFT. Elle fait partie intégrante du paysage et est source d'identité pour le territoire. Néanmoins, et bien que la ressource forestière soit abondante et de qualité, elle est sous valorisée par une filière peu développée.

Le territoire

3 communautés de communes,
24 communes,
11 000 habitants

37 600 ha de forêt,
90% de résineux (40% de pin sylvestre et 30% de mélèze),
6 millions de m³ de bois sur pied.
20 000 ha de forêt privée



1.2 Méthode de travail

Le diagnostic a été réalisé à partir de la bibliographie existante au sujet de la forêt et de la filière bois sur le territoire. Les travaux réalisés dans le cadre du PER, du contrat de redynamisation, les données des organismes forestiers ont ainsi permis une première approche des rôles et utilisations des forêts locales. Celle-ci a été complétée par la rencontre d'une soixantaine d'acteurs locaux qui ont pu s'exprimer au sujet des rôles et utilisations des forêts, des difficultés rencontrées et des projets en cours ou à venir.

Des questionnaires ont aussi été remis aux professionnels du bois, aux élus et au grand public afin d'avoir des résultats en terme de priorisation des attentes de chaque groupe d'acteurs, de leur utilisation de la forêt... pour orienter la suite du travail.

À partir d'orientations validées en Comité de Pilotage, 4 groupes de travail ont été mis en place afin de proposer dans un premiers temps les enjeux et objectifs auxquels devra répondre la Charte Forestière, puis les actions permettant de les atteindre. Ces groupes ont chacun été réuni 2 fois.

Enfin, tout au long de cette démarche, un comité de pilotage, ouvert à l'ensemble des acteurs du territoire, s'est réuni pour valider les résultats de chacune des grandes phases de la CFT et orienter les étapes suivantes.

2 Le diagnostic : éléments à retenir

Lancement de la démarche par un premier Comité de Pilotage le **19 avril 2011** à Barcelonnette

Prise de fonction de l'animatrice le **12 mai 2011**

Une soixantaine d'acteurs (gestionnaires, élus, exploitants, scieurs, artisans...) rencontrés et interrogés sur leur **perception de la forêt et de la filière bois locale** : les enjeux, les attentes, les actions menées, les liens entre les différents acteurs...

Validation du diagnostic lors du **2^e Comité de Pilotage**, le **11 octobre 2011** à Seyne les Alpes.

2.1 Des enjeux variés

Une forêt qui joue un rôle de protection contre les risques naturels

Une demande importante en pâturage : débroussaillage ou mise en place d'itinéraires sylvopastoraux

Un aspect paysager fort dans un territoire très touristique

Une forêt vécue comme support d'activités de loisir et à mettre en avant comme plus-value touristique

La volonté de conserver un territoire naturel et riche en biodiversité



2.2 Des contraintes et des faiblesses à dépasser

Éloignement des axes de communication

Relief et difficultés d'exploitation

Morcellement de la forêt privée

Des bois majoritairement transformés hors du territoire

Faible poids de la transformation locale des bois et absence d'outil de promotion

Faible lien entre les acteurs



2.3 De nombreuses entreprises liées à la forêt et au bois mais une filière à créer

4 exploitants forestiers dont l'un des plus importants de la région et un autre spécialisé dans la production de bois énergie

3 petites scieries, une scierie mobile et une douzaine de particuliers équipés pour le sciage de grumes

2 projets d'implantation de scierie

Une dizaine de charpentiers et entreprises de construction bois

Une trentaine d'artisans : menuisiers, ébénistes...

Quelques savoirs faire rares (ski en bois haut de gamme, lutherie, fabrication de fusils)

La Maison du bois : vitrine pour les artisans et lieu de rencontre et de construction de la filière

2 sites de formation (l'école supérieure d'ébénisterie et l'Atelier de la Vis)



2.4 Un développement rapide de l'utilisation du bois énergie

Des communes rurales où l'utilisation du bois de chauffage perdure
Des demandes en affouage qui augmentent

4 chaufferies « plaquettes » en fonctionnement qui consomment environ 145 T de bois / an
2 réseau de chaleur, dont le 1^{er} consommateur de plaquettes forestières sur le département (315 T / an au total)

16 projets pour une consommation totale de 3 800 T / an à l'horizon 2014



2.5 Conclusion : les orientations pour la forêt et le bois au regard des politiques locales

En quoi la forêt et la filière bois peuvent-elles contribuer au développement du territoire ?

L'**Aménagement du territoire** : une problématique centrale

- ✓ Urbanisme et **construction**
- ✓ **Protection** des personnes, des infrastructures et des ressources

Une économie locale pour un territoire attractif

- ✓ Le **tourisme** : 1^{er} ressource économique
- ✓ Les **entreprises** de la forêt et la filière bois
- ✓ Le **pastoralisme**, une opportunité pour le territoire
- ✓ Le bois, une **énergie renouvelable**

La **mise en relation des acteurs** : un enjeu transversal

3 Orientations, enjeux et actions pour le territoire

Validation de la stratégie lors du **3^e Comité de Pilotage**, le **1^{er} février 2012** à St Vincent les Forts

Première série de 4 ateliers les 22, 23 et 24 février 2012 avec une quarantaine d'acteurs afin de **définir et valider ensemble les enjeux** auxquels devra répondre la Charte Forestière

- **Gestion de la ressource et mise sur le marché** : amont de la filière, des propriétaires à la 1^e transformation en passant par les gestionnaires de l'espace.
- **Transformation et utilisation des bois** : aval de la filière, de la 1^e transformation aux utilisateurs et plus particulièrement le domaine de la construction.
- **Tourisme et usages de l'espace forestier** : usages et partage de l'espace forestier, notamment activités touristiques.
- **Innovation, recherche et savoir-faire locaux** : image du territoire (communication, entreprises, exemplarité), de la gestion forestière aux produits en bois.

Deuxième série de 4 ateliers les 4 et 5 avril 2012 avec une trentaine d'acteurs pour **proposer des actions permettant de répondre aux enjeux**

Présentation aux élus des résultats des groupes de travail lors des conseils communautaire de mars (enjeux) et lors d'une réunion spécifique le 17 avril 2012 (actions) : **priorisation des axes de travail**

Validation d'un « pré-plan d'actions » lors du **4^e Comité de pilotage** le **16 mai 2012** à Barcelonnette

Réunion avec les porteurs et partenaires potentiels de chaque action le **20 juillet 2012** à Barcelonnette

Réunion avec les acteurs institutionnels sur le financement des actions le **5 septembre 2012** à Digne

Signature de la Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne, le **9 novembre 2012**, au Lauzet-Ubaye

3.1 La mise en relation des acteurs : un enjeu transversal

- ✓ *Souligner le rôle moteur des collectivités dans les différentes orientations du territoire*
- ✓ *Renforcer la gouvernance, la concertation et plus généralement le lien entre l'ensemble des acteurs et des habitants du territoire sur les différents thèmes identifiés dans la Charte Forestière*

ENJEUX	ACTIONS
<p>Regroupement des entreprises et rentabilité d'une filière bois locale (gestion et équipements des forêts privées et publiques, approvisionnement en bois pour les exploitants et les transformateurs, mutualisation de moyens, coopération et communication, vente des produits transformés, débouchés locaux et labellisation).</p> <p>Concertation et partenariats (public-privé), harmonisation et conciliation des différents usages des forêts.</p>	<p><u>ANIMATION</u> A.1 (+++) : Animer la Charte Forestière : organisation de la mise en œuvre des actions, suivi et évaluation de la CFT</p> <p><u>GESTION FORESTIÈRE</u> Cf. <i>paragraphe filière et entreprises locales (Action E.1)</i> E.4 (++) : Organiser le lien entre propriétaires de la ressource, exploitants et utilisateurs de bois</p> <p><u>TRANSFORMATION ET UTILISATION DU BOIS</u> Cf. <i>paragraphe filière et entreprises locales (Action D.1)</i> Cf. <i>paragraphe tourisme (Action B.3)</i> D.4 (+) : Développer la commercialisation des produits bois locaux vers l'extérieur du territoire</p>

3.2 L'aménagement du territoire : une problématique centrale

Urbanisme et construction

- ✓ *Accroître l'utilisation du bois, des PLU aux marchés publics et en particulier à travers l'architecture, dans les bâtiments publics, qui jouent ainsi un rôle de vitrine, et dans l'immobilier de loisir, qui représente un poids considérable en ce qui concerne la construction et surtout la rénovation sur le territoire.*
- ✓ *Accroître la valeur ajoutée de la ressource bois locale, du producteur forestier au consommateur de produits transformés.*
- ✓ *Renforcer la capacité des entreprises à utiliser le bois construction (et le bois énergie) en privilégiant la ressource mobilisée et transformée localement*

ENJEUX	ACTIONS
<p>Diversification de l'économie locale par la qualification et la classification des bois mis en vente, la réponse aux demandes locales (charpentiers et constructeurs notamment) et la proposition de produits locaux de qualité (pouvant répondre à des normes locales).</p> <p>Qualité de l'accueil des nouvelles entreprises, visibilité, transmissions et reprises des entreprises locales, formation et gestion prévisionnelle des emplois.</p>	<p><u>CONSTRUCTION BOIS</u></p> <p><u>C.1 (++)</u> : Faire évoluer collectivement les règles d'urbanisme et développer la construction bois sur le territoire (constituer un réseau de bâtiments exemplaires, informer et l'accompagner dans la construction bois)</p> <p><u>C.2 (++)</u> : Développer les compétences des entreprises locales par leur formation et leur labellisation (RT 2012, label Bois des Alpes, certifications BBC, PEFC...)</p> <p><u>INNOVATIONS</u></p> <p><i>Cf. paragraphe filière et entreprises locales (Actions D.1 et D.3)</i></p>

Protection des personnes, des infrastructures et des ressources

- ✓ *Favoriser la sécurité des biens et personnes et le maintien du paysage à travers le renforcement des moyens de lutte contre les incendies de forêts et la protection des peuplements, ainsi que le maintien et le renouvellement des forêts à rôle de protection.*
- ✓ *Renforcer la qualité de vie et l'image du territoire à travers le rôle des forêts dans la protection des ressources naturelles locales telle que l'eau, mais aussi la biodiversité, les forêts anciennes...*

ENJEUX	ACTIONS
<p>Valorisation du bois issu des peuplements ayant un rôle de protection ainsi que ceux dont la gestion a de forts impacts paysagers</p> <p>Activités de recherches liées à la biodiversité et aux milieux forestiers</p>	<p><u>E.6 (+)</u> : Mettre en place des moyens d'incitation à l'exploitation des peuplements difficiles d'accès lors des coupes faciles situées à proximité</p> <p><u>E.7 (-)</u> : Mettre en place des moyens de préventions (et lutte) contre les incendies de forêts (identification des massifs, incitation à la gestion et amélioration de la desserte)</p> <p><u>F.2 (-)</u> : Définir un / des massif(s) forestiers à laisser en libre évolution afin d'en étudier et d'en suivre l'évolution dans un but scientifique et de valorisation auprès du public</p>

3.3 Une économie locale pour un territoire attractif

Le tourisme : 1^{er} ressource économique

- ✓ Favoriser la structuration d'un véritable éco-tourisme local qui prenne en compte toutes les dimensions liées aux hommes, à la forêt et au bois, dans les domaines de l'innovation, des produits, des savoir-faire et de l'image du territoire.
- ✓ Améliorer la prise en compte des impacts de l'ensemble des activités du territoire et des rôles des forêts les uns sur les autres (fréquentation, exploitation, tourisme, biodiversité, paysages) et y répondre efficacement, dans un esprit de concertation et de communication.

ENJEUX	ACTIONS
<p>Identité du territoire à travers les forêts et la filière bois, au niveau touristique (produits touristiques spécifiques, type de public visé...) et de la communication (recueil, vulgarisation et diffusion des connaissances sur l'environnement, les milieux naturels, le patrimoine, la culture...).</p>	<p><u>IMAGE DU TERRITOIRE AUTOUR DU BOIS</u></p> <p>B.2 (++) : Valoriser le bois dans l'image du territoire (mobilier urbain, signalétique, jeux...)</p> <p>B.3 (+) : Valoriser les savoir-faire locaux auprès du grand public par des réalisations (press-book) disponibles dans des lieux de passage</p>
<p>Gestion des conditions de circulation et d'accès aux milieux forestiers (exploitation et loisirs), en prenant en compte leurs impacts et en veillant au respect des réglementations (notamment vis-à-vis des véhicules à moteur et remise en état des sentiers après coupe).</p>	<p><u>FORÊT ET TOURISME</u></p> <p>F.1 (+) : Mettre en place un espace de concertation, des documents d'information, des personnes ressources pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - gérer le lien entre les différents usagers des forêts et informer sur les questions liées aux réglementations - mettre en place un système de diffusion de l'information au sujet des exploitations réalisées sur des sites fréquentés par le public - identifier et valoriser les espaces forestiers remarquables et le patrimoine (naturel et humain) lié à la forêt et au bois - permettre au public de s'approprier l'information et les connaissances sur les richesses de l'environnement et de la biodiversité forestière - fournir l'information et aider à la préparation de manifestations en forêt ou liées à la forêt et au bois

Forêt et filière bois : des entreprises locales

- ✓ Augmenter la rentabilité de la filière, de la gestion de la ressource à la commercialisation de produits bois qualifiés.
- ✓ Renforcer les moyens de mobilisation des ressources forestières locales au niveau des propriétaires et des gestionnaires en veillant au maintien de la biodiversité et de la qualité des espaces naturels.
- ✓ Poursuivre le développement de la formation, de la recherche et de l'innovation afin de renforcer les entreprises locales et les implantations sur le territoire ainsi que les partenariats, en privilégiant les ressources et savoir-faire locaux.

ENJEUX	ACTIONS
<p><u>GESTION FORESTIÈRE</u></p> <p>Gestion des conditions de circulation et d'accès aux milieux forestiers, en prenant en compte leurs impacts et en veillant au respect des réglementations.</p> <p>Connaissance de la ressource en qualité et possibilité réelle de gestion (économie, animations...).</p> <p><u>TRANSFORMATION DU BOIS</u></p> <p>Diversification de l'économie locale par la qualification et la classification des bois mis en vente, la réponse aux demandes locales (charpentiers notamment) et la proposition de produits locaux de qualité et concurrentiels.</p> <p>Qualité de l'accueil des nouvelles entreprises, visibilité, transmissions et reprises des entreprises locales, formation et gestion prévisionnelle des emplois.</p> <p>Identité du territoire à travers les forêts et la filière bois, (labellisation, produits locaux, communication...)</p>	<p><u>GESTION FORESTIÈRE</u></p> <p><i>Cf. paragraphe Mise en relation des acteurs (Action E.4 (++))</i></p> <p>E.1 (++) : Planifier et mutualiser les coupes afin de permettre aux propriétaires privés et publics de mieux vendre</p> <p>E.2 (++) : En lien avec l'action E.1, améliorer la circulation des bois (desserte, points noirs, câble, scierie mobile, ruptures de charges...)</p> <p>E.3 (++) : Donner une meilleure visibilité en termes d'approvisionnement en fournissant à l'ensemble de la filière les informations relatives aux bois allant être mis sur le marché à moyen terme</p> <p><u>ENTREPRISES LOCALES</u></p> <p><i>Cf. paragraphe Mise en relation des acteurs (Action D.4 (+))</i></p> <p><i>Cf. paragraphe Tourisme (Action B.2 (++))</i></p> <p>D.1 (+++) : Favoriser le développement et l'installation d'entreprises par la création de conditions favorables à l'installation et à la mutualisation de moyens de production et de vente</p> <p>D.2 (++) : Favoriser le regroupement des artisans et entreprises locales autour de la recherche et du développement de produits innovants à base de bois</p> <p>D.3 (++) : Favoriser l'utilisation des bois locaux par la diffusion des connaissances au sujet des usages spécifiques et des débouchés techniques du mélèze, la création et la diffusion d'un recueil des usages traditionnels et innovants des essences locales</p> <p>D.5 (-) : Développer la recherche et l'innovation en organisant des travaux à l'échelle des CFT et /ou de la région</p>

Le pastoralisme

- ✓ *Maintenir la qualité des paysages, valoriser les espaces boisés non gérés et améliorer la biodiversité à travers le renforcement de l'action du territoire autour des activités pastorales et sylvo-pastorales et notamment à travers la confortation des systèmes pastoraux sédentaires (originaux et nombreux sur le Pays de Seyne et la Vallée de l'Ubaye).*

ENJEUX	ACTIONS
<p>Maintien des systèmes agro-sylvo-pastoraux, des milieux ouverts et gestion des essences et peuplements liés au pastoralisme, conséquences de la déprise agricole (paysage, milieux naturels...) et gestion des conflits entre pastoralisme et tourisme.</p>	<p>E.5 (++) : Intégrer la gestion de terrains pastoraux dans la mobilisation du bois en combinant les pratiques pastorales et les interventions mécaniques pour la production de bois énergie notamment</p> <p>E.8 (-) : Favoriser la mobilisation de petits lots de bois par l'identification d'agriculteurs intéressés pour diversifier leur activité</p>

Le bois, une énergie renouvelable

- ✓ Renforcer l'utilisation du bois énergie sur le territoire. Accroître en particulier la ressource mobilisable ainsi que les sources d'approvisionnement en veillant à recourir à des circuits courts.
- ✓ Valoriser l'exemplarité et la technicité acquise par le territoire dans ce domaine

ENJEUX	ACTIONS
Mobilisation du bois énergie (par exemple peuplements de protection, difficiles d'accès, terrains de pâturage...) avec une commercialisation et une qualité adaptée aux besoins locaux.	B.1 (+++) : Promouvoir et développer l'utilisation du bois énergie, de la gestion forestière à l'utilisation du bois en passant par sa transformation.

3.4 Conclusion : les 6 axes du plan d'actions

A. ORGANISER LA CONCERTATION ET LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS



Action A.1, priorité +++

B. PROMOUVOIR L'IMAGE DU TERRITOIRE À TRAVERS LE MATÉRIAU BOIS



Action B.1, priorité +++
Action B.2, priorité ++
Action B.3, priorité +

C. RENFORCER L'UTILISATION DES BOIS LOCAUX A TRAVERS LA CONSTRUCTION



Actions C.1 et C.2, priorité ++

D. DÉVELOPPER ET VALORISER LES ENTREPRISES LOCALES DE TRANSFORMATION DU BOIS



Action D.1, priorité +++
Actions D.2 et D.3, priorité ++
Action D.4, priorité +
Action D.5, priorité -

E. RENFORCER LA MOBILISATION DU BOIS



Actions E.1 à E.5, priorité ++
Action E.6, priorité +
Actions E.7 et E.8, priorité -

F. VALORISER LES FORÊTS, LE BOIS ET LA BIODIVERSITÉ À TRAVERS LE TOURISME



Action F.1, priorité +
Action F.2, priorité -

4 Les actions engagées pendant l'étude

4.1 Des animations 17/12/2011



Spectacle de chant et dessin d'après la nouvelle de Jean Giono « L'Homme qui plantait des arbres », suivi d'un débat animé par le Président de la CFT, en présence du Président des Communes Forestières, d'un agent de l'ONF, d'un ancien scieur local et de l'animatrice de la CFT :

- environ 70 personnes réunis dans la salle de la station du Col St Jean à Montclar ;
- discussions autour des possibilités d'utiliser le bois local, des débouchés du bois et des possibilités de transformation locales.



14/01/2012



Sortie raquettes à la découverte de la forêt, suivi d'un débat animé par l'animatrice de la Charte Forestière, en présence d'une accompagnatrice :

- 7 personnes ont participé à la sortie qui s'est déroulée à la station Ste Anne (La Condamine-Châtelard) ;
- discussions autour de la cohabitation entre les activités de loisirs, la remise en état des sentiers après coupe, les possibilités de développer une « industrie » locale liée au bois sans porter atteinte au tourisme, ainsi que sur la place de l'Homme dans la nature et son action sur son environnement.



© Le Dauphiné – 18/01/2012, G Kletty

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne

Synthèse – 9 novembre 2012

20/01/2012



Projection d'un diaporama réalisé par un photographe local et présentant les forêts du territoire et les activités actuelles et passées de la filière bois, suivi d'un débat animé par le Président de la CFT, en présence du Président des Communes Forestières :

- environ 40 personnes réunis dans la salle média de l'école du Lautaret à St Vincent les Forts ;
- discussions sur la conservation de la biodiversité en forêt, la promotion et l'utilisation du bois matériau et énergie dans le communes et sur la faible production locale de sciages et l'exportation des grumes vers l'Italie.



© La Provence – 24/01/2012, S. B.

24/06/2012



Quatrième fête du Bois à Méolans-Revel autour de la sortie du livre Le Meuble en Ubaye. Un collectif d'artisans, à l'origine déjà de la réalisation de l'incroyable Gypaète Barbu en 2010, nous offre un album photographique sur le mobilier traditionnel et contemporain de la vallée de l'Ubaye. La présentation de ce livre au public est suivie d'une séance de dédicace et d'un apéritif.

- La mini-conférence sur la charte forestière a réuni une dizaine de personnes auxquels ont été présenté la démarche et les propositions d'actions validées en groupe de travail.



4.2 Des formations

19/06/2012



Commercialisation des bois communaux cette formation proposée par les communes forestières a réuni une dizaine d'élus à Seyne, en présence d'un responsable de l'ONF et d'un exploitant forestier. Elle a permis d'aborder les thèmes suivants :

- Rôle et responsabilité des élus dans la mobilisation et la commercialisation du bois
- Enjeux de la filière forêt-bois : du niveau national au niveau territorial
- Intérêt et enjeux d'une coupe de bois (production de bois, impact des exploitations, biodiversité, tourisme...),
- Processus et choix du mode de commercialisation et perspectives dans le cadre de la Charte Forestière
- Modalités pratiques, techniques et juridiques de l'affouage



17/10/2012



Valorisation du bois : le bois construction cette formation proposée par les communes forestières a réuni une demi-douzaine d'élus dans les locaux de SEOLANE à Barcelonnette en présence d'un architecte (M. J Voutier) et de l'association Bois des Alpes. Elle a permis d'aborder les thèmes suivants :

- Le cadre réglementaire favorable à l'utilisation du bois dans la construction
- Les aspects techniques de la construction bois
- Le critère bois dans un marché public
- Le label « Bois des Alpes » et le programme « 100 constructions publiques en bois local »



© S. SINGH

4.3 Des actions

Plan d'approvisionnement territorial (PAT)

La réalisation d'un PAT vient en complément de la démarche de Charte Forestière afin d'approfondir le diagnostic sur les questions de mobilisation de la ressource forestière au regard des besoins actuels et futurs en particulier avec le projet de Pôle éco-bois (scierie) à Jausiers, les nombreux projets de chaufferies dont celui de Barcelonnette...

Au niveau national, l'outil PAT s'insère dans le programme « 1 000 chaufferies bois » développé par la Fédération nationale des communes forestières. Ce programme vise à créer un réseau d'au moins 1 000 chaufferies bois en France, mais aussi à assister les maîtres d'ouvrage dans la conception de leurs projets, à mutualiser les commandes publiques, à trouver des solutions de financement et enfin à apporter un appui pour le stockage et le contrôle de la qualité des combustibles.

CALENDRIER DE RÉALISATION :

mai - juin 2012 : inventaire forestier

octobre 2012 : validation des résultats

novembre 2012 : rendu final & démonstration de la **Triomatic®Mobil'** (Bois des Alpes)



Concours : Promouvoir l'image du territoire à travers le matériau bois

Action B.2 de la Charte forestière

Objectif : Valoriser le bois dans l'image du territoire à travers l'organisation de concours par exemple auprès des artisans locaux visant :

- à l'utilisation du bois dans le mobilier urbain via la proposition d'une charte définissant une ligne spécifique pour le territoire, les essences à utiliser...
- la signalétique
- la création de jeux en bois d'intérieur et / ou d'extérieur

Description : organiser plusieurs concours ou appels à projets visant à créer des lignes d'objets pour valoriser les bois locaux et les artisans sur le territoire. L'action sera engagée à partir d'un cahier des charges permettant de valoriser le bois local et les actions collectives. Les collectivités et les promoteurs du tourisme, avec une ligne et un style communs, faciliteront la promotion du territoire avec ces objets. **Le 1^{er} concours portera sur des jeux à destination de lieux d'accueil du public.**



CALENDRIER DE RÉALISATION :

juin - octobre 2012 : définition du cahier des charges

9 novembre 2012 : lancement du concours

novembre 2012 – avril 2013 : délais de réponse

début mai 2013 : résultats

printemps - été 2013 : production / installation

Mobilisation du bois : prévoir et organiser les coupes en forêts privées et publiques

Action E.1 de la Charte forestière (une partie)

Objectif : Planifier et mutualiser les coupes afin de permettre aux propriétaires privés et publics de mieux vendre leur bois.

Description : Mettre en place d'un groupe de travail (CRPF, ONF, Coopérative, propriétaires et leurs représentants) pour programmer les secteurs d'intervention, de mobilisation et de coupes sur plusieurs années et d'y concentrer les moyens d'animation et :

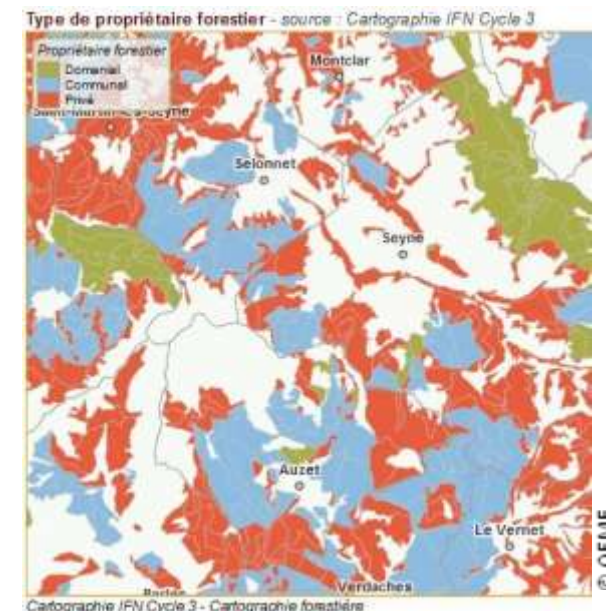
- Planifier entre les gestionnaires publiques et privés les secteurs de coupes à l'avance ;
- Réaliser une animation auprès des propriétaires privés pour développer la mobilisation dans les secteurs de coupes publiques suivant le planning établi et validé par les collectivités ;
- Établir des diagnostics et programmes d'interventions grâce à l'animation auprès des propriétaires privés
- Définir des modalités d'aides notamment sur la certification en gestion durable au sein du territoire.

CALENDRIER DE RÉALISATION :

juillet - septembre 2012 : rencontre entre les acteurs concernés

octobre : choix de sites de travail entre forêt publique et privée

à partir de 2013 : animation sur les sites en fonction des plannings établis



Tourisme : exploitation forestière et fréquentation par le public

Action F.1 de la Charte forestière (en partie)

Objectif : Mettre en place un espace de concertation, des documents d'information, des personnes ressources... pour :

- [...]
- mettre en place un système de diffusion de l'information au sujet des exploitations réalisées sur des sites fréquentés par le public et de diffusion de fiches aux acteurs du tourisme ainsi qu'aux usagers afin de recueillir leur besoins / contraintes / attentes au sujet des coupes à venir
- [...]

Description : Créer un groupe de travail avec l'ensemble des opérateurs concernés pour diffuser l'information aux accompagnateurs et usagers via les opérateurs touristiques et les collectivités à propos des coupes et travaux limitant la circulation en forêt et diffuser de même l'information sur les sites sensibles en matière de biodiversité. Un système d'information par internet et SMS sera à étudier.

CALENDRIER DE RÉALISATION :

juillet - août 2012 : choix d'un thème : exploitation forestière et fréquentation du public

octobre - novembre 2012 : création d'un outil de communication et de diffusion de l'information

à partir du printemps 2013 : diffusion et test de l'outil



5 Liste des signataires de la CFT Ubaye – Pays de Seyne

5.1 Les collectivités du territoire, porteuses de la Charte Forestière

Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye M. Michel LANFRANCHI, Président	Communauté de communes du Pays de Seyne M. François BALIQUE, Président	Communauté de communes Ubaye – Serre-Ponçon M. Jean-Louis MICHEL, Président
--	--	---

5.2 Les partenaires

État Mme Sylvie ESPECIER, Sous-préfète de Barcelonnette	Conseil Régional M. Philippe VAUZELLE, Président	Conseil Général M. Gilbert SAUVAN, Président
---	--	--

5.3 Les organismes forestiers et de la filière bois

Centre Régional de la Propriété Forestière M. Daniel QUILICI, Président	Coopérative Provence Forêt M. Philippe BREGLIANO, Président	École Nationale Supérieur d'Ébénisterie de Haute Provence M. Christian REYNIER, Directeur	FIBOIS 04 – 05 M. Laurent ANGLESIO, Président	FIBRESUD Pôle méditerranéen de la forêt et du bois M. Paul COULOMB, Président
Maison du Bois M. Émile TRON, maire de Méolans-Revel	Office National des Forêts M. Jean-Louis RIFFAUD, Directeur d'Agence Alpes de Haute Provence	Union Départementale des Communes Forestières M. Jean-Claude MICHEL, Président	Union Régionale des Communes Forestières M. Jean-Claude MICHEL, Président	Syndicat des propriétaires forestiers 04-05-84 M. Robert GRANET

5.4 Les autres structures impliquées dans la CFT Ubaye – Pays de Seyne

Association Sabença de la Valeia M. Laurent SURMELY, Président	CERPAM M. Francis SOLDA, Président	Chambre d'agriculture des Alpes de Haute Provence M. Frédéric ESMIOL, Président	Chambre de commerce et d'industrie des Alpes de Haute Provence Mme Nicole PELOUX, Présidente	Comité de Bassin d'Emploi M. Charles LOUISON, Président
Parc National du Mercantour M. Alain BRANDEIS, Directeur	Pays Serre-Ponçon, Ubaye, Durance Mme Chantal EYMEOD, Présidente	Union départemental vie et nature France Nature Environnement 04 Mme Janine BROCHIER MARINO, Présidente		

Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne
Synthèse – 9 novembre 2012

COMMUNAUTE DE COMMUNES
UBAYE - SERRE-PONÇON



Charte Forestière Ubaye - Pays de Seyne



Contact : Éloïse SIMON, Animatrice de la Charte Forestière Ubaye – Pays de Seyne
Maison du Bois – La Fresquièrre – 04 340 MÉOLANS-REVEL
06.32.61.81.28 – charteforestiere@ubaye.com

Pour consulter tous les documents et suivre l'avancement de la CFT Ubaye – Pays de Seyne :
<https://sites.google.com/site/cftubayeseyne/>

Crédit illustration (si non précisé) : Éloïse Simon

COMMUNAUTE DE COMMUNES
UBAYE - SERRE-PONÇON



Charte Forestière Ubaye - Pays de Seyne



Mélèze Remarquable (Pontis)



Barrage RTM en bois (Riou-Bourdoux)



Forêt de hêtres (Pontis)



Peuplement de pins (Barles)



Pins sur terrains instables (Riou-Bourdoux)



Scierie (Seyne)



Sentier (Barles)



Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales